Nations Unies A/67/731

Assemblée générale

Distr. générale
6 février 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Point 162 de l'ordre du jour
Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

			Page
I.	Mandat et résultats attendus		6
	A.	Vue d'ensemble	6
	B.	Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission	6
	C.	Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées	9
	D.	Cadres de budgétisation axée sur les résultats	9
II.	Ressources financières		21
	A.	Vue d'ensemble	21
	B.	Contributions non budgétisées	22
	C.	Gains d'efficience	22
	D.	Taux de vacance de postes	22
	E.	Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	23
	F.	Formation	24

13-22585 (F) 080313 080313

Merci de recycler

G. Services de détection de mines et de déminage . . . 25
H. Projets à effet rapide . . . 26
III. Analyse des variations . . . 26
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . 29
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 66/264 et 66/278 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU . . . 30
A. Assemblée générale . . . 30
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires . . . 32
C. Comité des commissaires aux comptes . . . 40
Annexes
I. Définitions . . . 41
II. Organigrammes . . . 43
Carte . . . 46

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014, dont le montant s'élève à 58 391 900 dollars, compte non tenu de contributions volontaires en nature d'une valeur de 2 071 700 dollars.

Pendant l'exercice 2013/14, la Mission continuera de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées; elle surveillera notamment les activités des parties afin de veiller au respect de l'accord de cessez-le-feu et facilitera les progrès en vue d'un règlement politique concernant le statut du Sahara occidental. Elle appuiera les mesures de confiance mises en place par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et mènera des activités de détection des mines et de déminage.

Le budget pour l'exercice 2013/14 s'élève à 58 391 900 dollars, soit une augmentation de 0,2 % (138 900 dollars) par rapport au budget de l'exercice 2012/13.

L'augmentation de 0,2 million de dollars (2,7 %) des crédits demandés à la rubrique Militaires et personnel de police est essentiellement imputable aux frais de voyage en vue du déploiement, de la relève et du rapatriement, le prix des billets ayant augmenté.

La réduction de 0,3 million de dollars (1,1 %) à la rubrique Personnel civil s'explique principalement par l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé pour le personnel recruté sur le plan international et par la baisse des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan national, en raison des fluctuations des taux de change.

L'augmentation de 0,2 million de dollars (0,9 %) à la rubrique Dépenses opérationnelles s'explique principalement par l'acquisition d'une grue et d'un tracteur routier et par la progression du montant prévu pour les communications et les services de déminage. La hausse globale des ressources demandées est compensée en partie par la baisse des dépenses au titre des transports aériens en raison du retrait d'un avion.

L'effectif total de la Mission restera inchangé, mais il est proposé de modifier la structure des effectifs civils comme suit : a) création d'un poste P-5 pour le Chef de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission afin de renforcer les capacités de la Mission en matière de collecte et d'analyse de l'information, notamment dans le domaine de la sécurité; b) transformation d'un poste d'agent du Service mobile de la composante appui en poste d'agent recruté sur le plan national en raison du projet de fusion du Groupe du budget et du Groupe des finances; c) suppression d'un poste d'agent du Service mobile dans la composante appui; d) transformation en poste d'un emploi de temporaire occupé par un agent des services généraux recruté sur le plan national dans la Section Déontologie et discipline.

Le budget couvre le déploiement de 203 observateurs militaires, 27 membres des contingents, 6 membres de la Police des Nations Unies, 99 agents recrutés sur le plan international, 177 agents recrutés sur le plan national (dont 2 administrateurs et 1 agent des services généraux occupant un emploi de temporaire), 16 Volontaires des Nations Unies et 10 agents fournis par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux budgétaires axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante civile organique, composante militaire et composante appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	*Dépenses (2011/12)*	*Montant alloué (2012/13)*	*Dépenses prévues (2013/14)*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	6 703,1	6 529,1	6 702,5	173,4	2,7
Personnel civil	24 552,8	24 374,3	24 096,2	(278,1)	(1,1)
Dépenses opérationnelles	28 743,6	27 349,6	27 593,2	243,6	0,9
Montant brut	**59 999,5**	**58 253,0**	**58 391,9**	**138,9**	**0,2**
Recettes provenant des contributions du personnel	2 594,2	2 280,6	2 422,0	141,4	6,2
Montant net	**57 405,3**	**55 972,4**	**55 969,9**	**(2,5)**	**(0,0)**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	2 071,7	3 046,8	2 071,7	(975,1)	(32,0)
Total	**62 071,2**	**61 299,8**	**60 463,6**	**(836,2)**	**(1,4)**

Ressources humaines[a]

	Observateurs militaires	*Contingents*	*Police des Nations Unies*	*Unités de police constituées*	*Personnel recruté sur le plan international*	*Personnel recruté sur le plan national*[b]	*Emplois de temporaire*[c]	*Volontaires des Nations Unies*	*Personnel fourni par des gouvernements*	*Observateurs électoraux civils*	**Total**
Direction exécutive et administration											
Effectif approuvé 2012/13	–	–	–	–	11	7	–	–	–	–	**18**
Effectif proposé 2013/14	–	–	–	–	11	7	–	–	–	–	**18**
Composantes											
Civile organique											
Effectif approuvé 2012/13	–	–	6	–	4	–	–	–	10	–	**20**
Effectif proposé 2013/14	–	–	6	–	5	–	–	–	10	–	**21**
Militaire											
Effectif approuvé 2012/13	203	27	–	–	2	–	–	–	–	–	**232**
Effectif proposé 2013/14	203	27	–	–	2	–	–	–	–	–	**232**
Appui											
Effectif approuvé 2012/13	–	–	–	–	83	167	2	16	–	–	**268**
Effectif proposé 2013/14	–	–	–	–	81	169	1	16	–	–	**267**
Total											
Effectif approuvé 2012/13	203	27	6	–	100	174	2	16	10	–	**538**
Effectif proposé 2013/14	203	27	6	–	99	176	1	16	10	–	**538**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**2**	**(1)**	**–**	**–**	**–**	**–**

[a] Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.
[b] Administrateurs et agents des services généraux.
[c] Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 690 (1991). La dernière prorogation en date, jusqu'au 30 avril 2013, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2044 (2012).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de parvenir à un règlement politique juste, durable et mutuellement acceptable prévoyant l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante civile organique, composante militaire et composante appui).

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la MINURSO ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2012/13 est analysée au niveau de chaque composante.

5. Le quartier général de la Mission se trouve à Laayoune, où sont installés le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et celui du commandant de la force. La Mission continuera d'opérer dans 11 localités (Laayoune, Tindouf et 9 bases d'opérations).

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission

6. Le mandat de la Mission, établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 690 (1991) et récemment prorogé jusqu'au 30 avril 2013 dans sa résolution 2044 (2012), constitue le fondement du plan d'exécution des tâches à accomplir et des paramètres qui ont servi à définir les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les produits présentés dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats.

7. Les besoins de financement de la Mission et son concept général d'opérations à l'appui de l'exécution de son mandat dépendent de plusieurs facteurs, à savoir la poursuite des négociations visant à parvenir à un règlement politique du conflit au Sahara occidental entre les parties, le maintien du cessez-le-feu et de la liberté de circulation du personnel des Nations Unies au Sahara occidental et dans les autres pays de la région, et le maintien de l'engagement des États Membres, des organisations non gouvernementales et des représentants des médias vis-à-vis des questions liées au Sahara occidental, en particulier grâce à des visites dans la région.

8. En conséquence, la MINURSO envisage : de poursuivre ses activités d'observation et de surveillance afin de s'assurer que les parties respectent l'accord de cessez-le-feu; de fournir un appui continu à l'Envoyé personnel du Secrétaire

général pour l'exécution de ses fonctions, notamment en l'aidant à organiser des rencontres avec les parties et en lui fournissant des analyses et des avis politiques et un appui logistique lors de ses visites dans la région; d'aider le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à mettre en œuvre et à élargir le programme de mesures de confiance; d'apporter un appui logistique aux représentants de l'Union africaine à Laayoune; d'effectuer, à l'est du mur de sable, des levés dans les zones contaminées par des mines et des restes explosifs de guerre et de continuer à les déminer, en coopération avec une organisation non gouvernementale. À cet égard, la Mission envisage de procéder à la dépollution en profondeur de 1 million de mètres carrés à l'est du mur de sable au cours de l'exercice 2013/14, le travail de déminage à l'ouest du mur de sable étant effectué par l'Armée royale marocaine. Elle continuera également de mettre à profit les progrès accomplis dans le domaine de la gestion de l'information avec le Centre international de déminage humanitaire de Genève en évaluant et en améliorant régulièrement la qualité de la base de données du Système de gestion de l'information pour la lutte antimines et en organisant, selon que de besoin, des stages de perfectionnement pour l'organisation non gouvernementale qui est son partenaire d'exécution.

9. La MINURSO s'acquitte de son mandat consistant à surveiller le respect du cessez-le-feu grâce à des patrouilles terrestres et aériennes effectuées par les observateurs militaires des Nations Unies déployés dans une zone couvrant 266 000 kilomètres carrés. Elle continuera de faciliter les visites familiales organisées dans le cadre du programme de mesures de confiance du HCR en chargeant des membres de la Police des Nations Unies de surveiller les visites. En avril 2012, le programme de mesures de confiance a été élargi grâce à l'utilisation d'un avion de plus grande capacité, ce qui a permis de porter de 40 à 140 le nombre de passagers sur les vols reliant les camps de Tindouf et des environs à Laayoune et aux villes voisines.

10. Le projet de budget pour l'exercice 2013/14 fait apparaître une augmentation de 138 900 dollars (0,2 %) des crédits demandés par rapport au montant alloué en 2012/13, qui tient essentiellement à deux facteurs : la progression des crédits demandés à la rubrique Militaires et personnel de police en raison de l'augmentation des frais de voyage en vue du déploiement, de la relève et du rapatriement, compte tenu du prix actuel des billets; l'augmentation des dépenses opérationnelles, qui s'explique principalement par l'acquisition d'une grue et d'un tracteur routier et l'augmentation du montant prévu pour les communications et les services de déminage et est compensée en partie par la baisse des dépenses au titre des transports aériens en raison du retrait d'un avion. L'augmentation générale est compensée en partie par l'économie réalisée à la rubrique Personnel civil en raison de l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé pour le personnel recruté sur le plan international, de la diminution nette d'un poste d'agent recruté sur le plan international et de la baisse des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan national compte tenu de l'évolution favorable du taux de change du dollar des Ètats-Unis par rapport au dirham marocain.

11. Pendant l'exercice budgétaire, la Mission fournira un appui efficace et rationnel propre à permettre à la composante organique et à la composante militaire de poursuivre leurs opérations. Il est envisagé que les parties continueront de fournir au personnel de la Mission, comme lors des exercices précédents, des contributions volontaires sous forme d'installations et de services.

12. Le projet de budget global fait apparaître une réduction d'un poste soumis à recrutement international et une augmentation d'un poste soumis à recrutement national. Il est proposé de créer un poste P-5 réservé au Chef de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission afin de renforcer de toute urgence les capacités de la Mission en matière de collecte et d'analyse de l'information, notamment dans le domaine de la sécurité, à la suite de l'enlèvement de membres d'organisations non gouvernementales en octobre 2011 et de la crise au Mali. Ce poste permettra à la Mission d'améliorer ses capacités d'analyse puisqu'elle pourra ainsi centraliser les informations transmises par les contingents, la Police des Nations Unies, le Groupe des affaires politiques et la Section de la sécurité, et renforcer la coopération avec les organismes régionaux des Nations Unies et les pays voisins.

13. Le tableau d'effectifs pour la composante appui tient compte de la transformation d'un poste d'agent du Service mobile en poste d'agent recruté sur le plan national, de la suppression d'un poste d'agent du Service mobile et de la transformation en poste d'un emploi de temporaire occupé par un agent des services généraux recruté sur le plan national. En outre, compte tenu des attentes croissantes s'agissant de la rationalisation de la gestion des ressources et des impératifs liés à l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et à la mise en service du progiciel de gestion intégré (Umoja), il importe d'intégrer davantage les activités de gestion financière et la comptabilité des missions. Afin d'accroître l'effet de synergie et l'intégration des ressources humaines dont dispose la Mission, il est proposé de fusionner le Groupe du budget et le Groupe des finances dans une section des finances et du budget qui sera chapeautée par un chef des finances, ce qui permettra de transformer un poste d'agent du Service mobile en poste d'agent recruté sur le plan national. Il est également proposé de transformer en poste un emploi de temporaire occupé par un agent des services généraux recruté sur le plan national, étant donné que le travail de la Section Déontologie et discipline s'inscrit dans la durée. Enfin, il est proposé de supprimer le poste d'agent du Service mobile occupé par un assistant administratif au Bureau du chef des transports aériens puisque les tâches seront réparties entre les autres membres du personnel de la Section.

14. Le projet de budget fait apparaître des économies en raison du retrait d'un avion. L'appareil Antonov (AN-24) de la MINURSO servait principalement à assurer le transport des bénéficiaires du programme de mesures de confiance du HCR, moyennant remboursement, mais il fait aujourd'hui double emploi puisque le Haut-Commissariat a affrété un avion de plus grande capacité. La Mission a estimé que ses besoins, en ce qui concerne notamment la distribution des fournitures essentielles aux bases d'opérations et l'évacuation des malades et des blessés, pouvaient être satisfaits avec deux hélicoptères et deux avions.

15. La Mission s'est efforcée de moderniser régulièrement ses moyens de communication pour assurer des liaisons adéquates avec les bases d'opérations. Les capacités existantes ne sont plus à la hauteur des besoins grandissants du personnel militaire et civil en poste dans les bases d'opérations et il est devenu nécessaire d'accroître la largeur de bande pour répondre aux besoins actuels et futurs.

16. La Mission prévoit de lancer le projet de mise en conformité aux normes minimales de sécurité opérationnelle dans la base d'opérations de Smara située à l'ouest du mur de sable, qui consistera notamment à construire des clôtures en fil de fer barbelé, des murs d'enceinte et des grilles renforcées.

17. Afin de respecter les coefficients standard, la Mission prévoit de comptabiliser en pertes 189 véhicules légers sans en acquérir de nouveaux pendant l'exercice 2013/14.

C. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

18. La Mission fournit, moyennant remboursement, un appui logistique au programme de mesures de confiance du HCR consistant à organiser des échanges de visites familiales entre la zone située à l'ouest du mur de sable et les camps de réfugiés de Tindouf (Algérie). Par ailleurs, le Représentant spécial du Secrétaire général est l'agent habilité pour les questions de sécurité au Sahara occidental et dans la région de Tindouf. En tant que centre de contact pour les questions de sécurité, le bureau de liaison de la Mission à Tindouf continuera d'organiser régulièrement des séances d'information sur la sécurité à l'intention du HCR, du Programme alimentaire mondial, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Comité international de la Croix-Rouge et de l'Office humanitaire de la Communauté européenne. La Mission continuera également de coopérer étroitement avec toutes les parties prenantes opérant dans la zone relevant de son mandat, à savoir l'Union africaine, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales.

D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

19. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

20. La direction exécutive et l'administration d'ensemble de la Mission seront assurées par le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs directs.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2012/13	1	1	2	2	1	7	–	–	**7**
Postes proposés 2013/14	1	1	2	2	1	7	–	–	**7**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau de liaison de Tindouf									
Postes approuvés 2012/13	–	1	–	–	3	4	7	–	**11**

	Personnel recruté sur le plan international								
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Postes proposés 2013/14	–	1	–	–	3	4	7	–	**11**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Postes approuvés 2012/13	1	2	2	2	4	11	7	–	**18**
Postes proposés 2013/14	1	2	2	2	4	11	7	–	**18**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

[a] Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 1 : composante civile organique

21. Pendant l'exercice budgétaire, la composante civile organique de la Mission continuera d'assurer le suivi et de rendre compte de l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans le territoire et la région, et de fournir conseils et assistance à l'Envoyé personnel du Secrétaire général en vue de parvenir à un règlement politique entre les parties concernant le statut définitif du Sahara occidental. Elle continuera aussi d'appuyer le programme de mesures de confiance du HCR, de s'employer à réduire le danger posé par la présence de mines et de restes explosifs de guerre, d'assurer la sécurité du personnel et des biens de l'ONU, et de prêter assistance au Bureau de l'Union africaine.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.1 Progrès vers un règlement politique du statut définitif du Sahara occidental	1.1.1 Poursuite de la participation des parties à des pourparlers sous les auspices de l'Envoyé spécial du Secrétaire général (2011/12 : 2 occasions; 2012/13 : 7 occasions, 2013/14 : 4 occasions)

Produits

- Un rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité
- Exposés hebdomadaires à l'intention du groupe central, réunions mensuelles avec l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité et réunions trimestrielles organisées avec le Groupe des Amis, les parties au conflit et les autorités locales pour discuter de la situation sur le terrain et faire le point périodiquement sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans la région
- Analyses et avis politiques destinés à l'Envoyé personnel du Secrétaire général, et appui logistique lors de ses visites dans la région
- Réunions hebdomadaires avec l'Union africaine et exposés sur la situation politique dans la région
- Exposés politiques, visites sur le terrain et accompagnement de délégations d'États Membres et de représentants d'organisations internationales et gouvernementales et des médias en visite à Laayoune et à Tindouf, selon que de besoin

- 320 points de presse et 10 rapports d'incident sur des questions de portée régionale et internationale concernant le Sahara occidental
- Réunions quotidiennes avec les représentants des parties au conflit, à divers niveaux, sur des questions liées à l'exécution du mandat de la Mission

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.2 Progrès vers le règlement des problèmes humanitaires, en particulier ceux qui concernent les réfugiés sahraouis	1.2.1 Augmentation du nombre de visites familiales pour les réfugiés (2011/12 : 1 681 allers simples; 2012/13 : 1 800; 2013/14 : 2 000)

Produits

- Organisation, accompagnement et facilitation des échanges de visites familiales du HCR entre Tindouf et le Territoire et des retours pour 2 000 membres de familles de réfugiés
- Réunions hebdomadaires avec le HCR à Laayoune et Tindouf pour examiner la mise en œuvre du programme de mesures de confiance
- Une réunion d'information sur le mandat de la Mission à l'intention des donateurs lors de leur visite annuelle à Tindouf
- Réunions d'information informelles hebdomadaires avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales à Tindouf sur le règlement des problèmes humanitaires et deux réunions d'information à l'intention du HCR à Genève

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.3 Réduction du danger posé par la présence de mines et de restes explosifs de guerre	1.3.1 Augmentation de la superficie des zones déminées remises à la disposition de la population locale (2011/12 : 2 000 000 m²; 2012/13 : 1 000 000 m²; 2013/14 : 1 000 000 m²)

Produits

- Nettoyage de 1 000 000 de m^2 de champs de mines et de zones présumées dangereuses par dépollution en profondeur
- 5 visites de contrôle de la qualité des opérations de neutralisation des mines et restes explosifs de guerre menées par les équipes de déminage (une équipe de déminage mécanique et deux équipes polyvalentes) à l'est du mur de sable
- Maintien d'une équipe d'intervention d'urgence prête à intervenir à tout moment en cas d'explosion de mine ou de reste explosif de guerre à l'est du mur de sable
- Conseils et assistance technique à l'armée royale marocaine et au Front Polisario en vue de renforcer et d'étoffer les capacités nationales de déminage de part et d'autre du mur de sable, dans le cadre de 6 réunions de coordination des opérations de déminage (3 à l'est du mur de sable et 3 à l'ouest)
- Maintenance et mise à jour du Système de gestion de l'information pour la lutte antimines dans les 30 jours suivant la fin des opérations de déminage

Facteurs externes : Les parties continueront de coopérer avec la Mission.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 (composante civile organique)

Catégorie									**Total**
I. Police des Nations Unies									
Effectif approuvé 2012/13									**6**
Effectif proposé 2013/14									**6**
Variation nette									**–**
II. Personnel fourni par des gouvernements									
Effectif approuvé 2012/13									**10**
Effectif proposé 2013/14									**10**
Variation nette									**–**
	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
III. Personnel civil	*SGA/SSG*	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Groupe des affaires politiques									
Effectif approuvé 2012/13	–	–	1	2	1	**4**	–	–	**4**
Effectif proposé 2013/14	–	–	2	2	1	**5**	–	–	**5**
Variation nette	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**
Total (I à III)									
Effectif approuvé 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	**20**
Effectif proposé 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	**21**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**

[a] Administrateurs et agents des services généraux.

Groupe des affaires politiques

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste (création de 1 poste de chef (P-5) de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission)

22. Il est proposé de créer un poste de classe P-5 réservé au chef de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission afin de renforcer de toute urgence les capacités de la Mission en matière de collecte et d'analyse de l'information, notamment dans le domaine de la sécurité, après l'enlèvement de membres d'organisations non gouvernementales en octobre 2011, et en raison de la présence de groupes armés dans la région. La crise au Mali est un autre élément déstabilisant aux portes de la Mauritanie et de l'Algérie. Ce poste permettra à la Mission d'améliorer ses propres capacités d'analyse puisqu'elle centralisera les informations transmises par les contingents, la Police des Nations Unies, le Groupe des affaires politiques et la Section de la sécurité, et qu'elle renforcera la coopération avec les organismes régionaux des Nations Unies et les pays voisins.

Composante 2 : composante militaire

23. La composante militaire de la Mission continuera de surveiller le respect de l'accord de cessez-le-feu par les parties et d'aider la composante civile à réduire le danger posé par la présence de mines et de munitions non explosées de part et d'autre du mur de sable. Pendant l'exercice 2013/14, la priorité sera donnée aux inspections des postes de commandement des unités des forces armées, aux patrouilles (terrestres et aériennes) de surveillance du respect de l'accord de cessez-le-feu, au suivi des opérations de destruction des mines et des munitions non explosées menées par les deux parties et au marquage des zones dangereuses découvertes au cours de patrouilles régulières.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.1 Respect de l'accord de cessez-le-feu par les parties	2.1.1 Absence de violations graves du cessez-le-feu et des accords militaires connexes (2011/12 : 0; 2012/13 : 0; 2013/14 : 0)

Produits

- Réunions de liaison mensuelles avec des commandants locaux et des officiers supérieurs des deux parties
- 35 676 jours/homme de patrouille d'observation motorisée, de jour et de nuit (à raison de 4 observateurs militaires des Nations Unies par patrouille, 27 patrouilles par jour pendant 313 jours et 4 observateurs militaires des Nations Unies par patrouille, 9 patrouilles par jour pendant 52 jours)
- 600 heures de patrouille aérienne à partir des 9 bases d'opérations en vue de l'inspection de 1 054 unités relevant du quartier général et 7 127 sous-unités appartenant aux deux parties (50 heures de vol par mois, 2 hélicoptères pendant 12 mois)
- 832 visites de liaison effectuées par des observateurs militaires des Nations Unies auprès de postes de commandement des forces armées des deux parties (4 observateurs militaires des Nations Unies par visite, 4 visites par semaine pendant 52 semaines)
- Enquêtes sur toutes les violations présumées du cessez-le-feu par l'une ou l'autre partie

Facteurs externes : Les parties sont disposées à s'abstenir de toute activité hostile et à faciliter le maintien de conditions satisfaisantes en matière de sécurité.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (composante militaire)

Categorie	**Total**
I. Observateurs militaires	
Effectif approuvé 2012/13	**203**
Effectif proposé 2013/14	**203**
Variation nette	**–**
II. Contingents	
Effectif approuvé 2012/13	**27**
Effectif proposé 2013/14	**27**
Variation nette	**–**

	Personnel recruté sur le plan international								
III. Personnel civil	*SGA/SSG*	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Bureau du commandant de la force									
Effectif approuvé 2012/13	–	1	–	–	1	**2**	–	–	**2**
Effectif proposé 2013/14	–	1	–	–	1	**2**	–	–	**2**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total (I-III)									
Effectif approuvé 2012/13	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**232**
Effectif proposé 2013/14	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**232**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

[a] Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 3 : appui

24. Au cours de l'exercice budgétaire, la composante appui fournira des services logistiques et administratifs et des services de sécurité efficaces et rationnels pour faciliter l'exécution du mandat de la Mission. À cette fin, elle fournira les produits indiqués dans le tableau, améliorera les services et veillera à ce que soient dûment traitées des questions transversales comme l'égalité des sexes et la sensibilisation à la question du VIH/sida. Un appui sera donné à l'effectif autorisé de 203 observateurs militaires, 27 militaires et 6 membres de la Police des Nations Unies, ainsi qu'aux membres du personnel civil, dont 99 agents recrutés sur le plan international, 177 agents recrutés sur le plan national, 16 Volontaires des Nations Unies et 10 agents fournis par des gouvernements. En outre, un appui logistique sera fourni au Bureau de l'Union africaine à Laayoune. Les services d'appui porteront aussi sur l'application des mesures en matière de déontologie et de discipline, l'administration du personnel, les soins médicaux pour l'ensemble du personnel, la construction, la remise en état et l'entretien des installations, les communications et l'informatique, les transports aériens et terrestres, les opérations

d'approvisionnement et la fourniture de services de sécurité pour l'ensemble de la Mission. Trois principaux projets seront mis en œuvre durant l'exercice budgétaire : a) la modernisation des systèmes informatiques et de communications; b) le renforcement de la sécurité dans la base d'opérations de Smara; c) la mise en application des normes IPSAS et du projet Umoja.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
3.1 Fourniture d'un appui plus efficace et plus rationnel à la Mission dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité	3.1.1 Réduction du ratio personnel d'appui à la Mission/personnel militaire, de police et des services organiques (2011/12 : 69,3 %; 2012/13 : 68,7 %; 2013/14 : 68,1 %)
	3.1.2 Progrès dans le passage aux normes IPSAS et la mise en œuvre du projet Umoja

Produits

Améliorations des services

- Amélioration de la qualité des liaisons téléinformatiques des bases d'opérations grâce à l'augmentation de la largeur de bande
- Appui au passage aux normes IPSAS, notamment refonte des processus-métier et révision des instructions permanentes, et formation de tous les fonctionnaires de la Mission chargés des finances, du budget et de la gestion du matériel
- Appui à la mise en œuvre du projet Umoja, notamment analyse de la qualité des données des systèmes actuels et nettoyage des données de la Mission

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 27 militaires, 203 observateurs militaires et 6 membres de la Police des Nations Unies
- Opérations mensuelles de vérification, de contrôle et d'inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome pour l'hôpital de niveau I
- Opérations mensuelles de vérification, de contrôle et d'inspection du matériel durable et non durable appartenant à l'ONU, et établissement de rapports y afférents
- Entreposage et distribution de 260 tonnes de rations alimentaires, 2 500 rations de combat et 478 362 litres d'eau en bouteille destinés aux observateurs militaires, aux militaires, aux membres de la Police des Nations Unies, aux agents recrutés sur le plan international et aux Volontaires des Nations Unies dans 11 sites
- Administration d'un effectif de 292 membres du personnel civil, dont 99 recrutés sur le plan international, 177 sur le plan national et 16 Volontaires des Nations Unies
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour l'ensemble du personnel militaire, civil et de police, prévoyant une formation, des activités de prévention et de surveillance et des mesures disciplinaires

Installations et infrastructures

- Entretien et réparation des 9 bases d'opérations militaires et des locaux appartenant à l'ONU sur 4 sites, à savoir le quartier général de la Mission, le Bureau de liaison à Tindouf, la Base de soutien logistique de la Mission et le Centre de communications et de formation
- Exploitation et entretien de 14 stations de traitement des eaux appartenant à l'ONU sur 7 sites

- Exploitation et entretien de 74 groupes électrogènes appartenant à l'ONU dans 13 sites
- Entretien de 4 aérodromes et de 8 aires de poser d'hélicoptère dans 8 sites
- Achèvement du renforcement des normes minimales de sécurité opérationnelle, notamment construction de clôtures en fil de fer barbelé, de murs pare-souffle Hesco Bastion et d'une grille renforcée dans la base d'opérations de Smara située à l'ouest du mur de sable
- Stockage et distribution de 908 621 litres de carburant diesel et 11 000 litres de lubrifiant pour des groupes électrogènes

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 371 véhicules appartenant à l'ONU, dont 203 véhicules légers de transport de passagers, 84 véhicules d'appui (véhicules spécialisés, ambulances, véhicules d'appui au sol, engins du génie et engins de manutention), 11 remorques, 52 attaches pour véhicule et 21 autres éléments dans 6 ateliers à Laayoune, Awsard, Smara, Oum Dreyga et Tindouf
- Distribution de 538 218 litres de carburant diesel et 10 000 litres de lubrifiants pour les transports terrestres
- Exploitation 7 jours par semaine d'une navette pour les déplacements quotidiens d'un effectif moyen de 80 membres du personnel des Nations Unies, de leur domicile à la zone de la Mission, ainsi que d'une navette pour le personnel ayant à utiliser l'aéroport de Laayoune au départ et à l'arrivée, et services de chauffeur quotidiens pour les hauts responsables de la Mission

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 2 avions et 2 hélicoptères
- Distribution de 2,8 millions de litres de carburant pour les opérations aériennes
- Exploitation et entretien de 4 stations de ravitaillement en carburant aviation dans les bases d'opérations d'Awsard, Oum Dreyga, Tifariti et Mahbas

Communications

- Exploitation et entretien d'un réseau satellite comprenant 1 station au sol permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données dans toute la zone de la Mission et entre la Mission et le Siège de l'ONU
- Exploitation et entretien de 11 microterminaux VSAT, 1 microterminal VSAT sur remorque, 4 standards téléphoniques, 5 liaisons hertziennes, 2 dispositifs de visioconférence et 10 systèmes de radio numérique à bande étroite
- Exploitation et entretien de 1 182 appareils VHF/UHF : 214 appareils radio haute fréquence, 331 appareils radio mobiles très haute fréquence, 603 appareils radio portatifs très haute fréquence, 30 répéteurs-émetteurs très haute fréquence et 4 liaisons hertziennes numériques

Informatique

- Exploitation et maintenance de 16 serveurs, 576 ordinateurs, 211 imprimantes et 43 expéditeurs numériques
- Exploitation et maintenance de 12 réseaux locaux et réseaux longue portée destinés à 475 usagers dans 15 sites
- Exploitation et maintenance de 4 réseaux sans fil
- Exploitation et maintenance de 4 systèmes de gestion de cartes d'identité

Santé

- Exploitation et entretien d'un hôpital de niveau I doté de 3 modules d'évacuation sanitaire aérienne, de 1 service de soins dentaires, de 1 laboratoire, de 1 unité de radiographie, de 1 dispensaire de niveau I et de 3 équipes médicales avancées pour les urgences et les soins de premier secours dans 3 sites, pour tout le personnel de la Mission et des organismes des Nations Unies et pour la population civile locale en cas d'urgence
- Bilan de santé complet pour le personnel à l'arrivée et au départ, conformément aux instructions permanentes révisées de la Mission
- Mise en application du nouveau plan de vaccination pour les observateurs militaires des Nations Unies en poste dans la Mission
- Maintien d'un dispositif d'évacuation par voies aérienne et terrestre dans toute la zone de la Mission pour l'ensemble du personnel des Nations Unies, notamment vers des hôpitaux de niveaux I, II, III et IV répartis sur 6 sites
- Exploitation et entretien d'installations pour les services de consultation et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH destinés à l'ensemble du personnel de la Mission
- Programme de sensibilisation à la question du VIH/sida, notamment grâce à la communication d'informations entre collègues, pour tout le personnel de la Mission
- Information et sensibilisation concernant la grippe A(H1N1) et la pandémie de grippe à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel
- Promotion de la santé dans le cadre de divers cours de sensibilisation et de séminaires sur la santé
- Accès à des services d'analyses médicales avancées assurés par un laboratoire local dans la zone de la Mission

Sécurité

- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans toute la zone de la Mission
- Évaluation des conditions de sécurité dans tous les sites de la Mission, y compris dans 10 résidences
- 2 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence pour tout le personnel de la Mission
- Séances régulières d'orientation en matière de sécurité et formation de base à la lutte contre l'incendie et aux exercices d'évacuation en cas d'incendie pour les membres du personnel nouvellement recrutés, le personnel dans son ensemble, les visiteurs et les sous-traitants
- 2 exercices d'évacuation et de réinstallation conduits dans le cadre du dispositif relais pour les questions de sécurité avec tout le personnel civil de l'ONU à Laayoune et Tindouf
- 4 exercices d'évacuation en cas d'incendie dans les bureaux et sur le terrain avec tout le personnel civil de l'ONU

Facteurs externes : Les parties au conflit continueront de permettre au personnel de la Mission de circuler librement et les fournisseurs livreront les biens et services prévus dans les contrats.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3 (appui)

	Personnel recruté sur le plan international								
I. Personnel civil	*SGA/SSG*	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Section Déontologie et discipline									
Postes approuvés 2012/13	–	–	1	–	–	**1**	–	–	**1**
Postes proposés 2013/14	–	–	1	–	–	**1**	1	–	**2**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2012/13	–	–	–	–	–	–	1	–	**1**
Emplois de temporaire proposés[b] 2013/14	–	–	–	–	–	–	0	–	**0**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**
Total partiel, Section Déontologie et discipline									
Effectif approuvé 2012/13	–	–	1	–	–	**1**	1	–	**2**
Effectif proposé 2013/14	–	–	1	–	–	**1**	1	–	**2**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Section de la sécurité									
Postes approuvés 2012/13	–	–	–	1	6	**7**	40	–	**47**
Postes proposés 2013/14	_	_	_	1	6	**7**	40	–	**47**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Division de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2012/13	–	1	6	8	60	**75**	127	16	**218**
Postes proposés 2013/14	–	1	6	8	58	**73**	128	16	**217**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**(2)**	**(2)**	**1**	**-**	**(1)**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2012/13	–	–	–	–	–	**–**	1	–	**1**
Emplois de temporaire proposés[b] 2013/14	–	–	–	–	–	**–**	1	–	**1**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total partiel									
Effectif approuvé 2012/13	–	1	6	8	60	**75**	128	16	**219**
Effectif proposé 2013/14	–	1	6	8	58	**73**	129	16	**218**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**(2)**	**(2)**	**1**	**-**	**(1)**

I. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national[a]	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	**Total partiel**			
Total (I)									
Effectif approuvé 2012/13	–	1	7	9	66	**83**	169	16	**268**
Effectif proposé 2013/14	–	1	7	9	64	**81**	170	16	**267**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**(2)**	**(2)**	**1**	**-**	**(1)**

[a] Administrateurs et agents des services généraux.
[b] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Division de l'appui à la mission (résumé)

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 2 postes (transformation de 1 poste d'assistant (finances) du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section des finances et du budget et suppression de 1 poste d'agent du Service mobile à la Section des transports aériens

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste (transformation de 1 poste d'assistant (finances) du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section des finances et du budget)

Section Déontologie et discipline

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (transformation en poste de 1 emploi d' agent des services généraux recruté sur le plan national)

Emplois de temporaire : diminution de 1 emploi de temporaire (transformation en poste de 1 emploi d' agent des services généraux recruté sur le plan national)

25. Le rôle de la Section Déontologie et discipline est d'éliminer les comportements répréhensibles, notamment l'exploitation et les violences sexuelles, dans les opérations de maintien de la paix grâce à trois grands types de mesures : des mesures préventives, des mesures coercitives et des mesures correctives. Ces fonctions font partie intégrante des opérations de maintien de la paix et peuvent aujourd'hui être considérées comme permanentes. C'est pourquoi il est proposé de transformer en poste un emploi de temporaire (assistant administratif) attribué à un agent des services généraux recruté sur le plan national.

Bureau du Chef de l'appui à la Mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste (transfert de 1 poste de fonctionnaire du budget (P-3) à la Section des finances et du budget)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 1 poste (transfert de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section des finances et du budget)

Section des finances et du budget (ancienne Section des finances)

Personnel recruté sur le plan international : pas de variation nette (transfert de 1 poste de fonctionnaire du budget (P-3) du Bureau du Chef de l'appui à la Mission et transformation de 1 poste d'assistant (finances et budget) du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 2 postes (conversion de 1 poste d'agent du Service mobile et transfert d'un poste d'assistant (finances et budget) (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau du Chef de l'appui à la Mission)

26. À mesure que l'ONU mettra en application les normes IPSAS et le projet Umoja, les activités liées au budget et celles concernant les finances, qui sont actuellement distinctes, devraient converger. Il est donc proposé de réunir la Section des finances et le Groupe du budget dans une nouvelle Section des finances et du budget dirigée par un fonctionnaire de classe P-4. Le fonctionnaire du budget (P-3) exercera les fonctions de chef adjoint de la Section et la gestion budgétaire sera mieux appuyée dans le cadre de la Section élargie. Celle-ci disposera aussi de moyens suffisants pour transformer un poste d'assistant (finances) du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Section des transports aériens

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent du Service mobile à la Section des transports aériens)

27. Le poste d'assistant administratif (Service mobile) au Bureau du Chef des transports aériens était nécessaire pour assurer, par l'intermédiaire du Bureau du chef d'état-major, des communications confidentielles avec les opérations militaires. Cette tâche ayant été confiée au Chef des transports aériens et au reste du personnel, il est proposé de supprimer le poste.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	*Dépenses (2011/12) (1)*	*Montant alloué (2012/13) (2)*	*Dépenses prévues (2013/14) (3)*	*Variation*	
				Montant (4) = (3) - (2)	*Pourcentage (5) = (4)/(2)*
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	5 899,6	5 633,1	5 808,4	175,3	3,1
Contingents	714,3	742,6	740,4	(2,2)	(0,3)
Police des Nations Unies	89,2	153,4	153,7	0,3	0,2
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	**6 703,1**	**6 529,1**	**6 702,5**	**173,4**	**2,7**
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	18 872,1	18 087,6	17 928,0	(159,6)	(0,9)
Personnel recruté sur le plan national	4 862,3	5 646,1	5 572,9	(73,2)	(1,3)
Volontaires des Nations Unies	755,0	576,1	562,9	(13,2)	(2,3)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	63,4	64,5	32,4	(32,1)	(49,8)
Total partiel	**24 552,8**	**24 374,3**	**24 096,2**	**(278,1)**	**(1,1)**
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	44,9	39,4	78,8	39,4	100,0
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	13,5	15,0	15,0	–	–
Voyages	753,7	726,4	715,1	(11,3)	(1,6)
Installations et infrastructures	4 608,9	3 182,1	2 990,3	(191,8)	(6,0)
Transports terrestres	1 265,0	1 110,5	1 561,1	450,6	40,6
Transports aériens	14 678,0	15 792,5	14 934,7	(857,8)	(5,4)
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Communications	1 886,6	1 121,3	1 534,3	413,0	36,8
Informatique	1 103,4	946,1	1 009,5	63,4	6,7
Santé	168,2	170,7	201,0	30,3	17,8
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	4 171,4	4 245,6	4 553,4	307,8	7,2
Projets à effet rapide	50,0	–	–	–	–
Total partiel	**28 743,6**	**27 349,6**	**27 593,2**	**243,6**	**0,9**
Montant brut	**59 999,5**	**58 253,0**	**58 391,9**	**138,9**	**0,2**

Catégorie de dépenses	Dépenses (2011/12) (1)	Montant alloué (2012/13) (2)	Dépenses prévues (2013/14) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Recettes provenant des contributions du personnel	2 594,2	2 280,6	2 422,0	141,4	6,2
Montant net	**57 405,3**	**55 972,4**	**55 969,9**	**(2,5)**	**(0,0)**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)[a]	2 071,7	3 046,8	2 071,7	(975,1)	(32,0)
Total	**62 071,2**	**61 299,8**	**60 463,6**	**(836,2)**	**(1,4)**

[a] Sont comprises dans les prévisions de dépenses pour 2013/14 les contributions versées par les Gouvernements marocain et algérien, qui s'élèvent respectivement à 1 718 345 dollars et à 353 335 dollars.

B. Contributions non budgétisées

28. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Accord sur le statut de la Mission[a]	1 476,0
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	**1 476,0**

[a] Comprend l'hébergement fourni par le Gouvernement marocain (1 394 000 dollars) et le Gouvernement algérien (82 000 dollars).

C. Gains d'efficience

29. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2013/14 prennent en compte les initiatives ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant	Initiative
Transports aériens	836,0	Un avion retiré de la flotte; exécution des tâches confiées à la Mission avec moins d'aéronefs
Total	**836,0**	

D. Taux de vacance de postes

30. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2013/14 ont été établies sur la base des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

Catégorie	*Taux effectif 2011/12*	*Taux budgétisé 2012/13*	*Projection 2013/14*
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	1,5	2,0	2,0
Contingents	–	–	–
Police des Nations Unies	16,7	–	–
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	2,9	2,0	3,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	50,0	–	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	4,2	5,0	4,0
Volontaires des Nations Unies	10,0	2,0	6,0
Emplois de temporaire[a]			
Personnel recruté sur le plan international	–	–	–
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	60,0	80,0	60,0

[a] Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

31. Les taux de vacance de postes dans les catégories Personnel recruté sur le plan international, Agents des services généraux recrutés sur le plan national, Volontaires des Nations Unies et Personnel fourni par des gouvernements ont été adaptés de manière à correspondre aux taux effectifs enregistrés pour l'exercice 2011/12 et la période juillet-décembre 2012, tout en tenant compte des projections de recrutement.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

32. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 201 100 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Matériel majeur	
Contingents	130,4
Unités de police constituées	–
Total partiel	**130,4**
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	1,6
Communications	–
Santé	69,1
Matériel spécial	–
Total partiel	**70,7**
Total	**201,1**

Facteurs approuvés pour la Mission	*Pourcentage*	*Date d'entrée en vigueur*	*Date du dernier examen*
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	–	1er novembre 2010	10 décembre 2010
Usage opérationnel intensif	0,8	1er novembre 2010	10 décembre 2010
Actes d'hostilité ou abandon forcé	0,8	1er novembre 2010	10 décembre 2010
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,4	1er novembre 2010	10 décembre 2010

F. Formation

33. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2013/14 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Consultants	
Formateurs	15,0
Voyages	
Voyages au titre de la formation	204,5
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	110,4
Total	**329,9**

34. Le nombre de participants prévu pour l'exercice 2013/14, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	Personnel recruté sur le plan international			*Personnel recruté sur le plan national*			*Militaires et personnel de police*		
	Nombre effectif 2011/12	*Nombre prévu 2012/13*	*Nombre proposé 2013/14*	*Nombre effectif 2011/12*	*Nombre prévu 2012/13*	*Nombre proposé 2013/14*	*Nombre effectif 2011/12*	*Nombre prévu 2012/13*	*Nombre proposé 2013/14*
Formation interne	359	15	50	365	21	204	–	–	–
Formation externe[a]	31	27	32	4	23	32	–	–	–
Total	**390**	**42**	**82**	**369**	**44**	**236**	**–**	**–**	**–**

[a] Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

35. Durant l'exercice 2013/14, il est prévu d'assurer une formation à des effectifs plus nombreux. Pour que les projets menés au titre des normes IPSAS et d'Umoja le soient avec succès pendant l'exercice 2013/14, la Mission devra mettre en place une formation continue à l'intention de son personnel, y compris externe. En outre, dans l'optique de réductions futures des effectifs de l'appui à la Mission, il est nécessaire de doter le personnel maintenu en fonctions des compétences requises. La Mission s'efforcera d'exploiter autant que possible les programmes d'apprentissage et la formation en ligne, compte tenu du caractère isolé de ses bases d'opérations.

G. Services de détection de mines et de déminage

36. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2013/14 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Matériel spécial	
Matériel de détection de mines et de déminage	–
Fournitures, services et matériels divers	
Services de détection de mines et de déminage	3 100,0
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	–
Total	**3 100,0**

37. À l'ouest du mur de sable, les activités de déminage sont menées par l'Armée royale marocaine, à l'est par l'organisation non gouvernementale partenaire d'exécution de la MINURSO. L'objectif fixé de 1 million de mètres carrés représente le déminage de la couche superficielle auquel il sera procédé à l'est du mur de sable en 2013/14.

38. Depuis l'entrée en action du Centre de coordination de la lutte antimines de la MINURSO, en 2008, le Centre international de déminage humanitaire de Genève lui apporte régulièrement un appui technique et l'aide à gérer et actualiser les données dans le système de gestion de l'information pour l'action antimines, au bénéfice de la Mission et de l'organisation non gouvernementale qui est sa partenaire d'exécution.

H. Projets à effet rapide

39. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2013/14, comparé aux exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Exercice	*Montant*	*Nombre de projets*
Du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 (montant effectif)	50,0	2
Du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 (montant approuvé)	–	–
Du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 (montant proposé)	–	–

40. Durant l'exercice 2011/12, deux projets à effet rapide ont consisté, pour l'un, à forer des puits dans la zone d'opérations à l'est du mur de sable afin que les bases d'opérations de la MINURSO et la population locale disposent d'une plus grande quantité d'eau, pour l'autre à améliorer l'image de la Mission et à étendre sa présence dans la région. Aucun projet à effet rapide n'est inscrit au budget proposé pour 2013/14.

III. Analyse des variations[1]

41. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	Variation	
Observateurs militaires	175,3	3,1 %

- **Facteurs externes : évolution des prix du marché**

42. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique principalement par la hausse du prix des voyages (déploiement, relève et rapatriement).

	Variation	
Personnel recruté sur le plan international	(159,6)	(0,9 %)

[1] Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins ± 5 % ou 100 000 dollars.

• **Gestion : diminution des moyens engagés sans incidence sur les produits**

43. La diminution des crédits demandés résulte principalement de l'augmentation du taux de vacance de postes, qui passera de 2 % à 3 % entre 2012/13 et 2013/14, mais aussi de la diminution nette d'un poste [suppression de 1 poste du Service mobile et transformation de 1 poste soumis à recrutement international en poste soumis à recrutement national, en partie contrebalancées par la création d'un poste de chef de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission (P-5)]. La diminution globale des crédits demandés est en partie annulée par la modification du barème des traitements applicable au personnel recruté sur le plan international.

	Variation	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(32,1)	(49,8 %)

• **Gestion : diminution des moyens engagés et des produits**

44. La diminution des crédits demandés résulte principalement de la transformation d'un poste temporaire d'assistant administratif (catégorie des services généraux) recruté sur le plan national en poste permanent.

	Variation	
Personnel fourni par des gouvernements	39,4	100,0 %

• **Gestion : augmentation des moyens engagés sans incidence sur les produits**

45. L'augmentation des crédits demandés résulte principalement de la diminution du taux de vacance de postes, qui passe de 80 % dans le budget de l'exercice 2012/13 à 60 % dans le budget proposé pour l'exercice 2013/14.

	Variation	
Installations et infrastructures	(191,8)	(6,0 %)

• **Gestion : diminution des moyens engagés et des produits**

46. La diminution des crédits demandés tient principalement à trois facteurs : aucun des services de construction figurant dans le budget au titre de projets de construction n'aura été exécuté en 2012/13; les dépenses liées aux services d'entretien et d'ingénierie seront réduites; les acquisitions de matériel seront moindres. Cette diminution globale est en partie annulée par des besoins plus importants en matériel de défense et en services de reconfiguration rendus nécessaires par le renforcement de la sécurité, par le coût plus élevé des services d'utilité collective en raison du raccordement au réseau national et par une consommation accrue de combustibles dans les bases d'opérations en raison de l'utilisation de nouveaux générateurs plus puissants.

	Variation	
Transports terrestres	450,6	40,6 %

• **Gestion : augmentation des moyens engagés sans incidence sur les produits**

47. L'augmentation des crédits demandés résulte principalement de l'acquisition d'une grue mobile et d'un camion-tracteur, ainsi que d'un besoin accru de pièces de rechange en raison de la prolongation de la durée d'utilisation des véhicules existants. Cette augmentation globale est en partie compensée par la diminution des frais associés à l'assurance responsabilité (véhicules) en raison de la réduction du parc de véhicules légers.

	Variation	
Transports aériens	(857,8)	(5,4 %)

• **Gestion : diminution des moyens engagés sans incidence sur les produits**

48. La diminution des crédits demandés résulte principalement de la baisse du coût de la location et du fonctionnement des avions, puisque la Mission en compte désormais un de moins. Cette baisse globale est en partie annulée par des demandes de crédits plus élevées au titre du retrait, du déploiement et de la peinture d'hélicoptères en raison de la passation prévue de nouveaux contrats.

	Variation	
Communications	413,0	36,8 %

• **Gestion : augmentation des moyens engagés et des produits**

49. L'augmentation des crédits demandés est principalement imputable aux communications commerciales. En raison de la gamme élargie des produits de programmes informatiques dont le personnel militaire et civil fait usage sur les bases d'opérations, les moyens dont il dispose sont devenus insuffisants. Il est donc nécessaire d'accroître la bande passante pour lui permettre de faire face aux besoins actuels et futurs.

	Variation	
Informatique	63,4	6,7 %

• **Gestion : augmentation des moyens engagés et des produits**

50. L'augmentation des crédits demandés est principalement imputable aux services informatiques car il faut apporter un appui de premier, deuxième et troisième degrés aux systèmes de logiciels et aux applications, mais aussi les enrichir et les moderniser, au tarif de 320 dollars par utilisateur et par an (notamment la Field Support Suite qui permet à Umoja de fonctionner et comporte 18 modules); en outre, le Bureau de l'informatique et des communications fournit des services d'appui centralisés au tarif de 75 dollars par utilisateur et par an. Cette augmentation globale est en partie compensée par la baisse des crédits demandés au titre de l'acquisition de matériel du fait que l'achat d'une infrastructure virtuelle a entraîné une diminution des besoins en matière d'ordinateurs.

	Variation	
Santé	30,3	17,8 %

• **Gestion : augmentation des moyens engagés et des produits**

51. Si le montant des crédits demandés est en hausse, c'est principalement dû à l'augmentation prévisible du nombre des évacuations médicalisées, si l'on se fonde sur le nombre effectif de celles auxquelles il a été procédé en 2011 et 2012.

	Variation	
Fournitures, services et matériel divers	307,8	7,2 %

• **Gestion : augmentation des moyens engagés et des produits**

52. L'augmentation des crédits demandés est principalement imputable : a) au coût plus élevé des opérations de détection des mines et de déminage, aux termes du contrat passé avec le partenaire d'exécution du Centre de coordination de la lutte antimines qui appuie les activités de déminage; b) à l'acquisition de matériel destiné au transport de marchandises.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

53. **Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINURSO se présentent comme suit :**

a) Ouverture d'un crédit de 58 391 900 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 4 865 991 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 66/264 et 66/278 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 66/264)

Décision ou demande	*Mesures prises*
Note que, s'agissant du personnel civil, les taux de vacance de postes et de rotation ont un peu diminué récemment, tout en considérant qu'il y a encore des progrès à faire en la matière, et prie donc le Secrétaire général de veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 21)	La Mission maintient les taux de vacance de postes à un niveau peu élevé.
Souligne qu'il importe que le Secrétaire général étudie dans le détail les besoins en personnel civil de chaque mission de maintien de la paix, afin en particulier de déterminer les possibilités de transformer les postes du Service mobile en postes d'agent recruté sur le plan national et d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, notamment en cas de révision importante du mandat ou du niveau des effectifs autorisés, de sorte que la structure des effectifs civils permette à la Mission de s'acquitter efficacement de son mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs dans toutes les missions (par. 23)	La MINURSO réexamine ses besoins en effectifs, cherchant constamment des possibilités de transformer des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national sans incidence sur ses besoins opérationnels.
Se félicite des améliorations obtenues en ce qui concerne, notamment, le contrôle physique des biens durables, souligne qu'il importe de renforcer l'ensemble du cycle de gestion de la chaîne logistique des opérations de maintien de la paix et, à ce sujet, prie de nouveau le Secrétaire général de renforcer les contrôles internes portant sur la gestion de ce matériel afin qu'il existe des garde-fous permettant d'éviter le gaspillage et les pertes financières pour l'Organisation (par. 30)	On suit l'évolution des stocks et les mouvements des biens durables de la Mission, sous la responsabilité des différentes bases d'opérations, et on met Galileo à jour dans un délai de 48 heures. Des informations en bonne et due forme ont été communiquées au sujet de cette politique, préconisant que des observateurs militaires des Nations Unies soient chargés de l'inspection des biens lors des fréquentes reprises ou remises auxquelles il est procédé dans les bases d'opérations.

Décision ou demande	*Mesures prises*
	En coordination étroite avec le Groupe de gestion des biens, il est procédé de façon périodique et aléatoire à des inventaires sur le terrain, qui sont comparés aux listes figurant dans Galileo et Business Object, dont les résultats sont communiqués dans les délais voulus aux parties prenantes. Compte tenu de la durée d'utilisation et des dotations autorisées, la Mission s'attache particulièrement à gérer de façon optimale la chaîne d'approvisionnement en biens durables de manière à éviter toute rupture de stock, de même que les stocks excédentaires. Elle applique des procédures minutieuses pour la budgétisation, la demande, la réception et l'inspection, la mise en service, la comptabilisation des stocks et l'inscription au compte des pertes et profits.
[…] prie le Secrétaire général de veiller à l'application des directives relatives à l'utilisation des véhicules officiels en dehors du service et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 31)	La Mission applique systématiquement les directives relatives à l'utilisation des véhicules officiels en dehors du service telles qu'énoncées dans la circulaire MIN-101-2007.

Financement de la MINURSO

(Résolution 66/278)

Décision ou demande	*Mesures prises*
Regrette que le projet de la Mission concernant l'utilisation de technologies vertes ait été annulé et précise que les propositions budgétaires relatives à de tels projets devraient s'appuyer sur des hypothèses budgétaires bien documentées et, dans la mesure du possible, sur des éléments attestant d'un potentiel de gains d'efficacité (par. 11)	La Mission prend acte de l'observation.
Prie le Secrétaire général d'ajuster la proportion de véhicules et d'ordinateurs par rapport aux effectifs de la Mission conformément aux normes définies pour les opérations de maintien de la paix et de lui rendre compte à ce sujet durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-septième session (par. 12)	La Mission a organisé une réunion du comité du parc automobile le 19 juillet 2012, à l'occasion de laquelle la proportion de véhicules a été réajustée en fonction des normes définies. Afin de se conformer auxdites normes, la Mission a l'intention d'inscrire 189 véhicules légers au compte des pertes et profits et aucune nouvelle acquisition ne sera inscrite au budget pour 2013/14.

Décision ou demande	*Mesures prises*
	Dans le prochain budget, la dotation en ordinateurs sera mise en conformité avec les normes définies pour les technologies de l'information et des communications pour le développement.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions transversales

(A/66/718)

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité consultatif estime que, pour faciliter l'évaluation de l'incidence des mesures d'efficience, des renseignements détaillés sur les économies résultant de l'application de mesures d'efficience devraient être présentés, le cas échéant, à la section concernant l'analyse des écarts dans les rapports sur l'exécution du budget (par. 19).	Projet de regroupement des entrepôts de la MINURSO : il est devenu effectif en juillet 2012. Trois fonctionnaires recrutés sur le plan national travaillant dans les entrepôts ont été réaffectés au nouveau Service intermodal de transport de marchandises, sans qu'il soit nécessaire de procéder à de nouveaux recrutements; 1 poste de VNU et 1 poste d'agent des services généraux soumis à recrutement national ont été supprimés.
Le Comité consultatif souhaite que, lors de l'établissement des rapports sur l'exécution des budgets de l'exercice 2011/12, une distinction soit faite entre les éventuelles économies découlant de l'application de mesures d'efficience et la sous-utilisation des ressources résultant d'autres facteurs (par. 23).	Les rapports sur l'exécution des budgets de l'exercice 2011/12 contiennent des renseignements sur la mise en œuvre des gains d'efficience prévus.
Le Comité consultatif se félicite des efforts engagés pour définir des objectifs transversaux de réduction des ressources et examiner de façon critique les prévisions de dépenses d'équipement par mission, et prend note des assurances données au sujet de la prise en compte de la situation particulière de chaque opération de maintien de la paix lors de l'établissement des budgets. Il considère toutefois que les projets auraient dû renfermer de plus amples renseignements sur la façon dont ces mesures vont être appliquées dans chaque mission, y compris les mesures d'atténuation envisagées le cas échéant pour faire en sorte que l'accomplissement des mandats n'en pâtisse pas (par. 33).	Dans tous les cas où le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont procédé à des réductions dans les missions, ils l'ont fait au terme d'une analyse et d'une discussion de la situation propre à chacune. Ils ont examiné pour ce faire les données budgétaires et relatives à l'exécution du budget, ont procédé à une analyse comparative des niveaux de ressources d'opérations de maintien de la paix similaires, en tenant compte des progrès effectués dans la mise en œuvre des piliers de la Stratégie globale d'appui aux missions et des conditions et mandats opérationnels spécifiques à chacune. Chaque mission procédera à des changements opérationnels adaptés à ses besoins et à sa situation propres, mais un impératif est commun à toutes les missions : la réduction du gaspillage et des pertes et la poursuite du renforcement des gains d'efficience. Toutes

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
	sont encouragées à prendre acte de la nécessité de « faire plus avec moins », compte tenu de l'augmentation notable du coût des missions de maintien de la paix. Il faudra plus spécifiquement qu'elles s'efforcent de réduire le matériel exigeant du combustible, en particulier les véhicules terrestres, les avions et les générateurs; qu'elles améliorent les filières d'approvisionnement et la gestion des entrepôts; qu'elles assurent une coordination continue des transports aériens entre missions avec l'appui du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements. L'exécution de leur mandat et de leurs autres tâches sur le plan opérationnel demeurera un impératif pour toutes les missions et ne sera pas remise en cause par les réductions en question. Les projets de budget en tiennent compte.
À ce sujet, le Comité consultatif recommande d'éviter d'assimiler le report de dépenses d'équipement à l'application de mesures d'économie durables reposant sur la transformation des modes de fonctionnement en vue d'exécuter plus efficacement les mandats. Il compte qu'une planification judicieuse aura lieu pour garantir que toute reconduite des dépenses d'équipement reportées de l'exercice 2012/13 ne se solde pas pour les États Membres par une charge financière supplémentaire lors d'exercices ultérieurs (par. 34).	Le Département de l'appui aux missions demeure fidèle à son approche de la prise de décisions consistant à faire correspondre une priorité stratégique à chaque prévision de dépense, qui doit guider l'ensemble des missions de maintien de la paix au stade de la formulation de leurs projets de budget. On attend d'elles qu'elles établissent des priorités parmi les ressources existantes, qu'elles procèdent au remplacement des biens matériels en fonction des priorités et qu'elles justifient toute nouvelle demande d'ouverture de crédits. Le fait de définir des priorités stratégiques et de les rattacher à des propositions ciblées à un stade plus précoce permet au Département de l'appui aux missions, au Département des affaires politiques et au Département des opérations de maintien de la paix d'appliquer une approche intersectorielle de la gestion des ressources. Si les dépenses d'équipement demeurent la clef de l'accomplissement efficace d'un mandat de maintien de la paix, l'approche adoptée par le Département de l'appui aux missions et le Département des opérations de maintien de la paix devrait atténuer l'incidence de cette charge financière dans les années à venir.
Le Comité consultatif estime que les coefficients délais de déploiement et taux de vacance de postes à appliquer devraient reposer sur des hypothèses budgétaires pleinement justifiées tenant compte des données historiques et des facteurs prévisibles. Ces coefficients devraient être clairement justifiés dans les projets de budget, en particulier lorsqu'ils diffèrent de ceux effectivement observés au moment de l'établissement du budget (par. 36).	La Mission applique cette recommandation lors de l'établissement des projets de budget.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité consultatif estime que les réformes de la gestion des ressources humaines approuvées par l'Assemblée générale au cours des dernières années et l'utilisation des fichiers de candidats présélectionnés devraient conduire à une réduction manifeste et soutenue des taux effectifs de vacance de postes du personnel civil dans toutes les opérations de maintien de la paix. Il considère par conséquent que cette question devrait rester à l'examen lors de la présentation des futurs projets de budget (par. 38).	Le taux de vacance de postes est maintenu à niveau peu élevé par la Mission.
Le Comité consultatif considère que, pour préciser la base sur laquelle les dépenses ont été calculées, en particulier lors du déploiement ou de l'élargissement des missions, l'information présentée à l'Assemblée générale dans le cadre des projets de budget devrait comprendre des données détaillées sur les calendriers de déploiement échelonné des contingents et du personnel de police, et leurs incidences sur les prévisions de dépenses (par. 39).	Le projet de budget précise la base sur laquelle les dépenses ont été calculées.
Le Comité consultatif réitère qu'il est nécessaire de réexaminer périodiquement la liste des postes demeurés vacants pendant une longue période et, en particulier avant que la création de nouveaux postes ne soit proposée à l'Assemblée générale. Le Comité consultatif n'est pas certain que chaque opération de maintien de la paix procède régulièrement à de tels examens. À cet égard, il est rappelé que dans le contexte du projet de budget-programme, l'Assemblée générale, dans sa résolution 66/246, a entériné la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que le projet de budget-programme précise en quoi chacun des postes vacants depuis au moins deux ans reste nécessaire et pourquoi il n'a pas pu être pourvu. Le Comité recommande d'appliquer le même critère aux postes des opérations de maintien de la paix et de faire figurer des informations sur les postes vacants depuis au moins deux ans dans les projets de budget des missions, assorties de justifications spécifiques pour ceux qu'il est proposé de maintenir (par. 54).	La Mission réexamine régulièrement la structure de ses effectifs et ses taux de vacance de postes.
À cet égard, le Comité consultatif reste préoccupé par la proportion des ressources affectées à la formation qui sert à couvrir les frais de voyage liés	La Mission suit de près les voyages liés aux formations afin de les limiter au minimum requis par ses besoins sur le plan opérationnel.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
aux formations. Le Comité réaffirme à ce sujet que les voyages au titre de la formation doivent continuer à faire l'objet d'un examen rigoureux et qu'il convient d'en restreindre le nombre dans toute la mesure possible (par. 74).	
Le Comité recommande qu'à l'avenir, des efforts soient déployés, dans le cadre des rapports sur les gains d'efficacité et les économies réalisées, pour collecter et fournir des données fiables permettant d'établir indubitablement les relations de cause à effet entre les mesures prises et tout gain d'efficacité ou économie. Le Comité note qu'à l'heure actuelle, l'évaluation de l'impact des mesures d'efficacité sur l'exécution des mandats et la prestation de services laisse à désirer (par. 86).	La Mission donnera effet à cette recommandation dans toute la mesure possible.
Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général examine les dotations en véhicules et matériel informatique au sein des opérations de maintien de la paix et les aligne sur les ratios fixés par le Département de l'appui aux missions qui ont été promulgués dans le Manuel des coûts standard. Le Comité demande que des renseignements soient communiqués sur cette question dans le prochain rapport d'ensemble. Le Comité reconnaît que certaines circonstances propres aux missions peuvent justifier un dépassement des ratios et demande que si tel est le cas, les raisons en soient clairement données dans les projets de budget des missions concernées pour l'exercice 2013/14 (par. 91).	La Mission procède actuellement à la mise en conformité des dotations en véhicules et en matériel tel que les pièces de rechange avec les préconisations du Comité directeur pour la réforme et la gestion. En juillet 2012, elle a fait l'inventaire de sa dotation en véhicules à l'occasion d'une réunion du comité du parc automobile et elle y a appliqué le ratio standard. Le ratio des pièces de rechange est légèrement plus élevé pour les véhicules à usage spécifique et les engins du génie compte tenu de l'âge et de l'état mécanique du parc. En outre, la Mission prend note des ratios prescrits par la Division de l'informatique et des communications du Département de l'appui aux missions et les applique. Dans un certain nombre de circonstances clairement explicitées, un dépassement est requis. Les cas de figure concernant la MINURSO sont les suivants : a) Ordinateurs dans les salles de formation; b) Ordinateurs dans les cybercafés situés dans des bases d'opérations et bureaux isolés. Cela permet au personnel d'appui qui se rend dans de tels sites d'avoir accès à des ressources en ligne, de consulter leur messagerie électronique et d'effectuer des tâches ordinaires sur ordinateur; c) Ordinateurs destinés à l'exécution de procédures et d'activités spécifiques comme le contrôle et le suivi des déplacements des véhicules, la programmation et le contrôle à la Section des communications et de l'informatique, ainsi qu'au fonctionnement des systèmes de transmission de données par HF.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité est d'avis que les dotations en matériel informatique des opérations de maintien de la paix devraient elles aussi être calculées sur la base des effectifs qui doivent être déployés pendant la période considérée ou du niveau réel des effectifs de la Mission s'il est plus élevé, et non à partir du niveau total des effectifs autorisés (par. 92).	Dans le cadre de l'établissement du projet de budget à l'examen, on a rapporté les taux de vacance de postes aux besoins en matière d'informatique. En raison du taux élevé d'occupation de toutes les catégories de postes à la MINURSO, il est peu probable que cette méthode entraîne des modifications notables des besoins.
Le Comité demande en outre que les futurs projets de budget des opérations de maintien de la paix donnent des informations sur tous les projets de construction pour lesquels des ressources supérieures à 1 million de dollars sont demandées pour l'exercice en question (par. 106).	Il n'existe aucun projet de construction pour lesquels des ressources supérieures à 1 million de dollars sont demandées pour l'exercice considéré.
Le Comité consultatif prend note des mesures qui ont été prises pour transférer les véhicules entre missions en vue de faire face aux nouveaux besoins mais reste d'avis qu'il faudrait effectuer un examen approfondi des dotations en véhicules des missions de maintien de la paix (par. 110).	La MINURSO a dressé la liste des véhicules en surnombre dans les missions de maintien de la paix sur Galileo dans le cadre de l'établissement du budget de l'exercice 2013/14 et a mis en évidence des possibilités de remplacement.
Le Comité est bien conscient que l'évolution des situations opérationnelles peut donner lieu à des dépenses supplémentaires au titre des voyages, dans certains cas, mais il est néanmoins préoccupé par l'ampleur du dépassement signalé sur ce poste pour l'exercice 2010/11. Il souligne qu'il importe de veiller à ce que les ressources demandées pour les voyages soient budgétisées correctement et de faire de son mieux pour que les dépenses correspondantes ne dépassent pas les limites des crédits approuvés (par. 137).	La MINURSO suit de très près les voyages de son personnel. Les dépenses supplémentaires ont été rendues nécessaires par des facteurs imprévisibles tels que des tempêtes de sable, des interventions d'urgence et des demandes d'appui militaire auxquelles il est vital de répondre, sachant que les bases d'opérations sont réparties dans le désert, à plusieurs centaines de kilomètres les unes des autres.
Le Comité note que les prévisions de dépenses afférentes aux voyages ont diminué mais il estime que les besoins exprimés dans ce domaine doivent continuer de faire l'objet d'un examen rigoureux. Tout en reconnaissant que les voyages sont nécessaires pour assurer le bon accomplissement des mandats, il s'inquiète des perturbations qu'ils causent dans le travail quotidien du personnel et des répercussions que de longues absences hors des lieux d'affectation peuvent avoir sur l'exécution des programmes. Le Comité estime de ce fait qu'il convient d'utiliser au maximum les nouvelles avancées des technologies de l'information et des communications et d'autres méthodes de représentation afin de réduire les	La MINURSO satisfait à cette demande en organisant un nombre accru de réunions par visioconférence

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
besoins pour les voyages. Le nombre des voyages liés à la formation a également été évoqué comme un autre sujet de préoccupation important (par. 138).	

Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)

(A/66/718/Add.6)

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Lors de l'examen du rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011, le Comité consultatif a tenu compte des informations concernant la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes au sujet de la Mission, comme indiqué plus loin au paragraphe 41. On peut en outre consulter, dans le document A/66/719, le rapport du Comité consultatif sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2011. Le Comité consultatif insiste de nouveau sur l'utilité des conclusions du Comité des commissaires aux comptes et sur la nécessité d'appliquer les recommandations du Comité dans les délais prescrits par le Secrétaire général (par. 3).	
Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé qu'il avait été partiellement rendu compte des incidences du classement sur les traitements du personnel recruté sur le plan national dans le budget 2011/12, mais leur véritable ampleur n'a été connue que plus tard, en raison des conditions d'ancienneté requises du personnel dont les postes sont passés à la classe supérieure, des procédures de recrutement pour les postes relevés de deux classes, et de l'examen final du classement. C'est pourquoi le budget pour l'exercice 2012/13 fait apparaître un nouveau relèvement de la classe moyenne des postes du personnel recruté sur le plan national, qui résulte de cette même opération de classement des postes. Le Comité consultatif estime que, dans un souci de transparence, l'incidence des classements de postes sur les exercices financiers ultérieurs devrait être	La Division du personnel des missions du Département de l'appui aux missions va procéder à une opération de classement des postes de manière à permettre, dans toute la mesure possible, d'aligner les dépenses qui en résulteront sur les cycles budgétaires auxquels elles se rapportent.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
mieux expliquée dans les futurs projets de budget (par. 23).	
Le Comité consultatif comprend bien que la Mission ne pouvait prévoir les incidences de l'opération de classement des postes. Il considère néanmoins que ces opérations devraient, dans la mesure du possible, être planifiées de manière à ce que les dépenses qu'elles entraînent soient alignées sur les cycles budgétaires auxquels elles se rapportent, afin d'éviter d'importantes réaffectations de ressources ainsi que leurs incidences sur les activités prévues (par. 24).	La Division du personnel des missions du Département de l'appui aux missions va procéder à une opération de classement des postes de manière à permettre, dans toute la mesure possible, d'aligner les dépenses qui en résulteront sur les cycles budgétaires auxquels elles se rapportent.
Le Comité constate également, d'après les informations reçues, que les ratios de la dotation en véhicules et en ordinateurs de la Mission sont, pour la plupart des catégories, supérieures à la norme établie pour les opérations de maintien de la paix. Le Comité a demandé et obtenu des explications à ce sujet. Le Comité consultatif recommande toutefois à la MINURSO d'examiner sa dotation en véhicules et matériel informatique et d'opérer les ajustements nécessaires lorsqu'elle établira les prévisions de dépenses pour les prochains exercices budgétaires. Le Comité a formulé d'autres observations à ce sujet dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (par. 29).	La Mission a organisé une réunion du comité du parc automobile le 19 juillet 2012, à l'occasion de laquelle la proportion de véhicules a été réajustée en fonction des normes définies. Afin de se conformer auxdites normes, la Mission a l'intention d'inscrire 189 véhicules légers au compte des pertes et profits et aucune nouvelle acquisition ne sera inscrite au budget pour 2013/14.
Il est indiqué que, durant l'exercice 2012/13, la MINURSO ramènera de trois à deux le nombre de ses hélicoptères mais qu'elle gardera ses trois avions, ce qui doit lui permettre de réaliser 4,2 millions de dollars d'économie. Le Comité consultatif constate que la réduction de la flotte d'hélicoptères a pris effet en mai 2011. Il constate également que, dans le projet de budget, les avantages liés au retrait d'un hélicoptère ne sont pas clairement expliqués et qu'aucune information n'est donnée sur la manière dont la Mission entend surmonter les difficultés qui peuvent en résulter dans l'exécution de son mandat. S'étant renseigné, le Comité a appris que la Mission peut mener ses opérations avec deux hélicoptères seulement et que pour parer à d'éventuelles difficultés, elle prévoyait d'augmenter le nombre d'heures de vol de reconnaissance et de réduire le nombre d'heures de vol consacrées à des tâches administratives ou logistiques. Le Comité consultatif recommande	Recommandation acceptée et appliquée. La MINURSO recherche continuellement des moyens de réduire les dépenses de fonctionnement liées à sa flotte aérienne. Lorsqu'elle a procédé au réexamen de ses besoins en la matière, il a été déterminé que l'avion de transport de passagers An-24, de taille moyenne, n'était plus requis; en conséquence, à compter de novembre 2012, la flotte d'avions a été réduite de trois à deux appareils, sans incidence sur l'exécution du mandat.

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
que, dans les prochains projets de budget des opérations de maintien de la paix, tout remaniement de la flotte aérienne soit dûment justifié et que des informations soient données sur les mesures à prendre pour éviter toutes répercussions négatives sur l'exécution de leur mandat (par. 30).	
Le Comité consultatif note que, selon le rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2010/11, l'installation prévue de deux turbines éoliennes a été annulée en raison de la complexité du projet. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la Mission ne connaissait pas bien le fonctionnement du système et manquait du personnel qualifié nécessaire à la réalisation du projet. Le Comité a également été informé que le projet serait réétudié une fois que des études techniques sur des questions liées aux données sur le vent, à l'installation, à l'entretien et à la formation auront été réalisées dans l'avenir proche. Le Comité consultatif ne comprend pas pourquoi le projet de turbines éoliennes a été proposé avant même que la Mission ne dispose de l'ensemble des données et connaissances requises pour ce type de projet. Le Comité est d'avis que les projets de budget doivent s'appuyer sur des hypothèses fondées sur de solides recherches (par. 37).	La Mission prend acte de l'observation du Comité et établira les projets de budget en conséquence.
Le Comité consultatif se souvient que, pour l'exercice 2011/12, 50 000 dollars avaient été demandés pour deux projets à effet rapide visant à construire des puits à l'est du mur de sable afin d'approvisionner en eau les bases d'opérations de la Mission et la population locale, et que c'était la première fois que la Mission demandait des ressources au titre de tels projets. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les autorités locales n'avaient que récemment donné leur accord pour la réalisation de ces projets et que leur mise en œuvre devait commencer à la mi-mars 2012. Le Comité consultatif constate que le projet de budget indique que ces projets ont été exécutés, ce qui n'est pas vraiment le cas. Le Comité consultatif encourage encore une fois la Mission à veiller à ce que les deux projets à effet rapide soient exécutés le plus vite possible (par. 38).	Les projets à effet rapide visant à construire deux puits à Bir Lahlou et Mijek ont été menés à bien en 2011 et 2012, respectivement.

C. Comité des commissaires aux comptes

[A/66/5 (Vol. II)]

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité a aussi noté que d'autres missions telles que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, la MINURSO et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad faisaient des transferts fréquents et massifs entre postes budgétaires, jusqu'à 100 % dans certains cas (par. 46).	La Mission applique généralement des procédures très strictes pour les transferts entre postes budgétaires; cela n'a pas été le cas pour les exercices 2010/11 et 2011/12, car elle a dû faire face à des dépenses de personnel imprévues – opération de classement des postes soumis à recrutement national et harmonisation des services au titre du personnel recruté sur le plan international.
S'il n'ignore pas que les nouveaux besoins opérationnels nécessitent assurément des budgets, le Comité est néanmoins d'avis que les transferts fréquents et d'un montant élevé peuvent être l'indice de carences dans la formulation et la gestion des budgets. Il estime que l'Administration devrait renforcer son mécanisme de surveillance existant afin de renforcer la gestion budgétaire, en particulier en ce qui concerne les transferts d'un montant élevé (par. 47).	La Mission ne demande pas de transferts à moins qu'ils ne soient vraiment nécessaires : il peut alors s'agir de transferts d'un faible montant ou d'un montant élevé ou d'un réalignement. Le système de suivi de la Mission est contrôlé par le groupe du budget et par le référent pour les questions budgétaires.
Le Comité recommande également que l'Administration renforce le suivi et l'examen des transferts budgétaires et s'assure qu'ils sont pleinement justifiés au moment où ils sont demandés et avant que les dépenses soient engagées (par. 49).	La Mission renforcera le suivi des dépenses pour s'assurer que les transferts budgétaires sont pleinement justifiés au moment où ils deviennent inévitables.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsqu'on a besoin de ressources supplémentaires qu'il est impossible de prélever sur les effectifs d'autres bureaux et qu'il n'y a pas d'autre moyen d'assurer l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation d'un poste** : Proposée afin d'utiliser un poste initialement approuvé pour remplir une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, mais sans rapport avec la fonction d'origine. Un poste réaffecté peut changer de lieu ou de bureau, mais il ne change pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'un poste autorisé peut permettre l'exécution de fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau que celui auquel il est affecté;
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : Proposé lorsqu'il convient de changer un poste autorisé de classe, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont sensiblement changé;
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire à la réalisation des activités pour lesquelles il avait été initialement approuvé ni à la mise en œuvre d'autres activités prioritaires de la Mission;
- **Transformation d'un poste** : Trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'emplois de temporaire en postes : il s'agit de transformer en postes des emplois de temporaire autorisés, financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), parce que les fonctions remplies ont un caractère continu;
  - Transformation de postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer les postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu de certaines fonctions, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
  - Transformation de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national : il est proposé de transformer en postes d'agent recruté sur le plan national des postes d'agent recruté sur le plan international approuvés.

B. Terminologie de l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Structure administrative de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

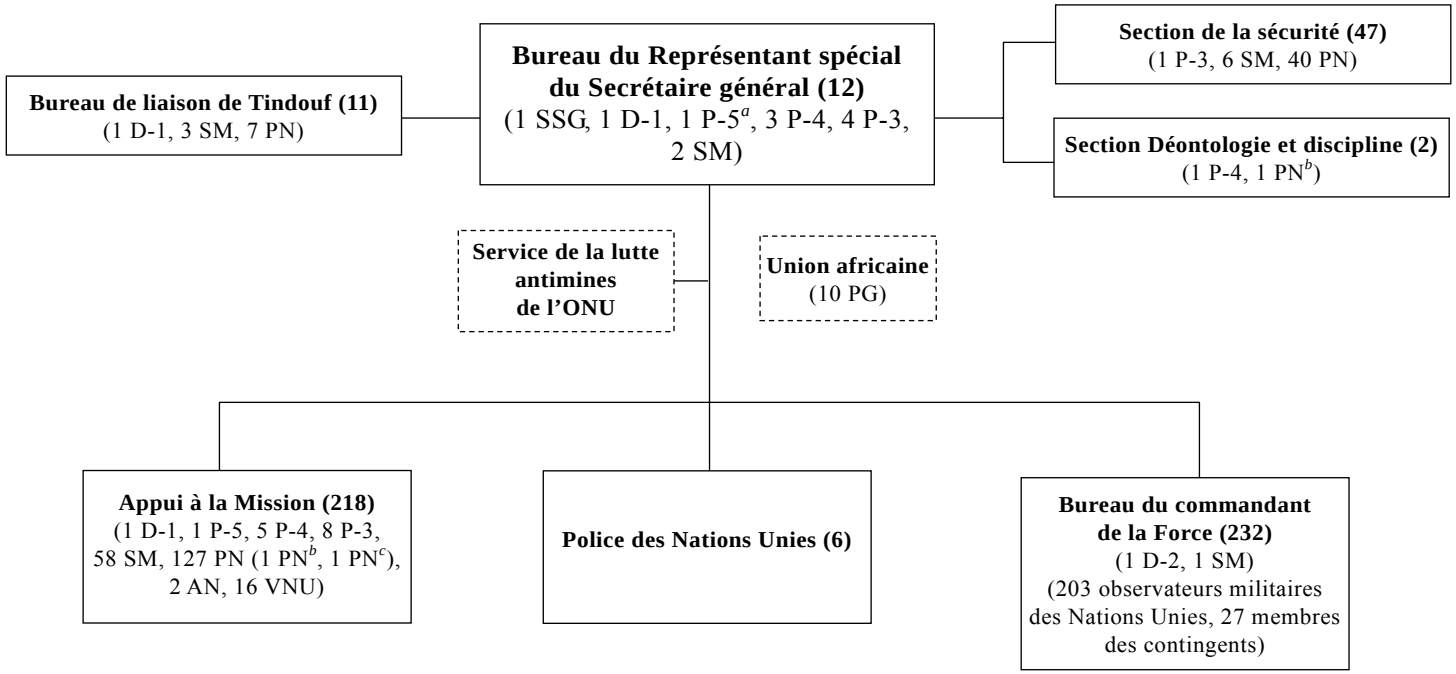

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; PG = personnel fourni par des gouvernements; PN = agent recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; SSG = Sous-Secrétaire général; VNU = Volontaires des Nations Unies.

[a] Création.
[b] Transformation.
[c] Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

B. Composante militaire

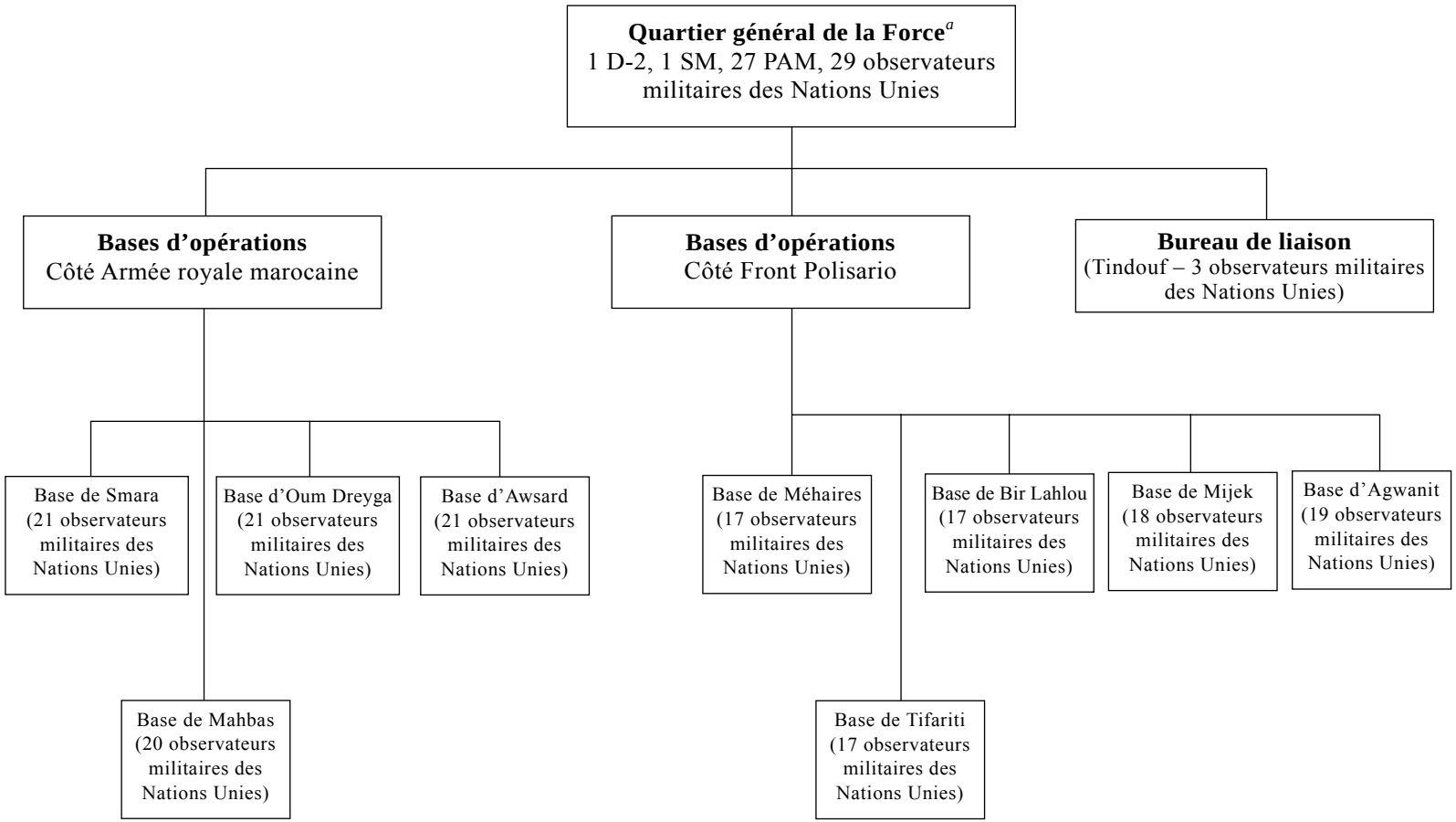

Abréviation : PAM = personnel d'appui militaire.

[a] Le quartier général de la Force comprend : le Bureau du commandant de la Force (1 D-1, 1 SM); 27 membres du personnel d'appui (contingents) (20 pour le service médical et 7 agents administratifs) et 29 observateurs militaires des Nations Unies.

C. Division de l'appui à la Mission

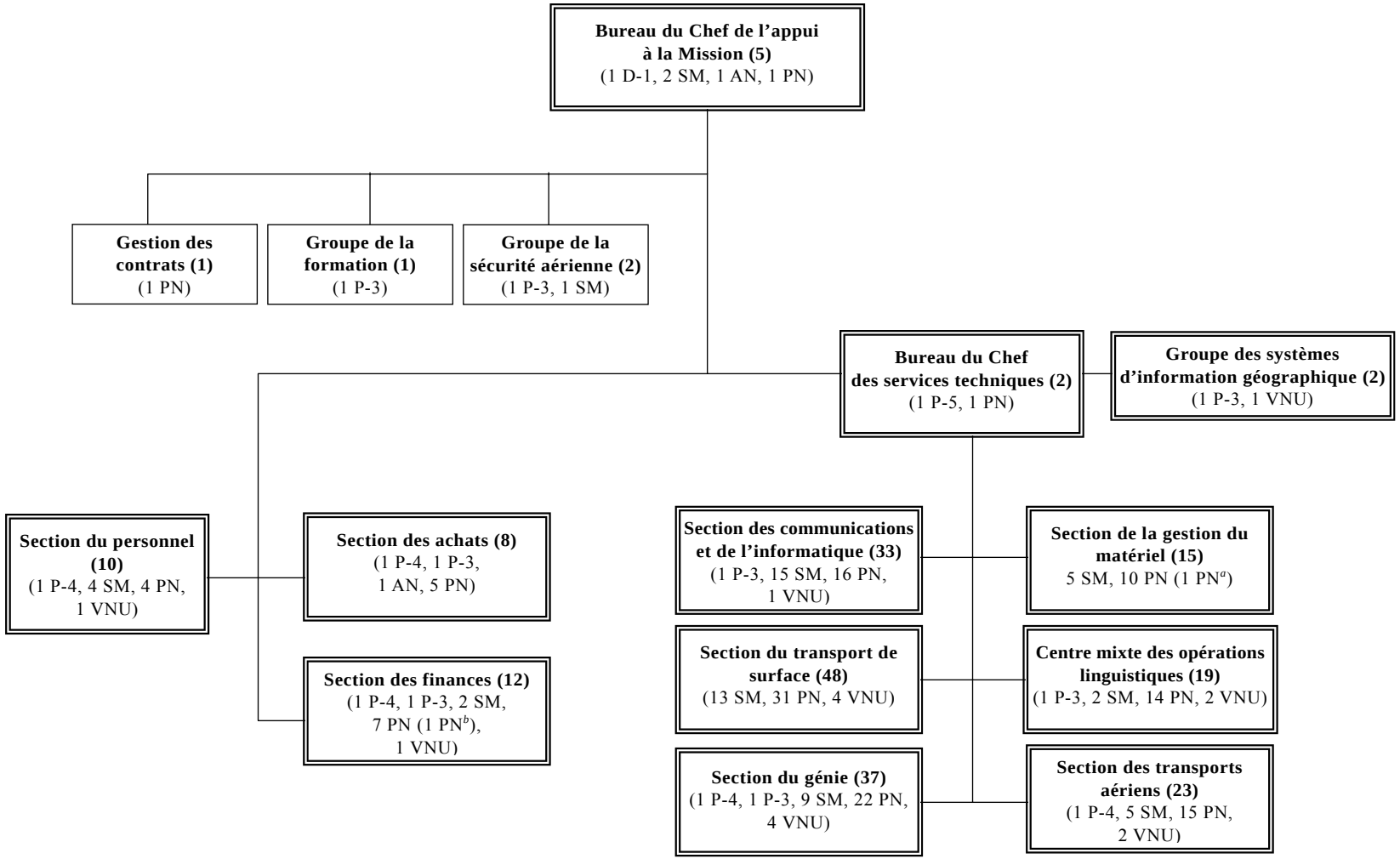

Abréviations : PN = agent recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaires des Nations Unies.

[a] Personnel temporaire (autre que pour les réunions).
[b] Transformation.

Carte

MOROCCO
ALGERIA
MAURITANIA
Western Sahara
MAURITANIA
ATLANTIC OCEAN
CANARY ISLANDS
Lanzarote
La Palma
Tenerife
Santa Cruz de Tenerife
Fuerteventura
Las Palmas
Gran Canaria
Gomera
Hierro
HQ MINURSO
BANGLADESH
LO
Agadir
Tiznit
Sidi Ifni
Goulimine
Tan-Tan
Oued Drâa
Zag
Tindouf
Tarfaya
As-Sakn
Mahbas
Jdiriya
Al Ga'da
Hawza
Al Farcia
Laayoune
Smara
Boucraa
Bir Lahlou
Tifariti
Mehaires
Bentili
Boujdour
Aridal
Guelta Zemmur
Bir Mogrein
Chalwa
Zbayra
Tagarzimat
Oum Dreyga
Bir Anzarane
Baggari
Ad Dakhla
Aargub
Imlily
Mijek
Zouérate
Awsard
Agwanit
Dougaj
Bir Gandouz
Tichla
Zug
Guerguerat
Bou Lanuar
Nouadhibou
La Guera
Choum
Atar
Sebkha de Chinchane
Oued Al Khatt
Sebkhet Oumm ed Drous Telli
Sebkhet Ijill
Sebkhat Aghzoumal
Sebkhat Tanwakka
Sebkhat Tidzit
Sebkhat Doumas
Sebkhat Tah
16°
14°
12°
10°
8°
30°
28°
26°
24°
22°
20°
MINURSO
January 2013
Medical unit
Liaison office
UN team site
Provisional LO
Berm
Paved road
0 50 100 150 200 km
0 50 100 mi
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Map No. 3691 Rev. 70 UNITED NATIONS
January 2013
Department of Field Support
Cartographic Section